

# Rassemblement International des Sportifs

## Tarifs 2012

**Droit d'inscription R.I.S. : 32 €**

Forfait par nuit et par personne en logement et petit déjeuner (à multiplier par le nombre de nuit) chambre double :  
En chambre individuelle

	<b>hôtel 4*</b>	<b>hôtel 3*</b>	<b>hôtel 2*</b>	<b>Studio</b>
	<b>nous</b>	<b>41 €</b>	<b>25€</b>	<b>nous</b>
	<b>consulter</b>	<b>64 €</b>	<b>50 €</b>	<b>consulter</b>

**Groupe au-dessus de 20 personnes ainsi que jeunes et associations nous consulter**

Repas à l'Espace Michel Crauste le samedi midi et dimanche midi : 15 € le repas  
Soirée de la Nuit des Sportifs : 20 €

**Pour les sportifs uniquement intéressés par le Trail sur le Chemin d'Henri IV participation :**  
**Coureurs 35 €; marcheurs 25 €; VTT 35 €; Cavaliers 35 € : dîner Nuit des Sportifs compris**

**Nous vous demandons de bien cocher les services ou informations comme votre âge, sport pratiqué, ou heures et lieu d'arrivée et de départ, ceci afin de mieux vous accueillir.**



Clôture des inscriptions :  
5 septembre 2012

Consultez notre site  
[nainspart@orange.fr](mailto:nainspart@orange.fr)



**[www.rassemblement-international-des-sportifs.fr](http://www.rassemblement-international-des-sportifs.fr)**

## Conditions Générales

**Le Rassemblement International des Sportifs et Sportifs Handicapés est ouvert à TOUS moyennant une participation de 32 €**

**Cette participation donne droit** à l'accès aux Manifestations Sportives et des sanctuaires ainsi qu'aux découvertes culturelles ou touristiques et spectacles liés au Rassemblement, aux différents transferts sur les sites d'animations sportives, aux navettes hôtels/stade/hôtels, au livret du pèlerin, au badge, au signe distinctif RIS, **à l'inscription au Trail sur le Chemin d'Henri IV et comprend** les frais d'organisation, la participation caritative, la contribution aux Sanctuaires, les assurances.

**Comment calculer son forfait hôtelier** : le tarif hôtelier : **logement et petit déjeuner**, par nuit et par **chambre**. Vous choisissez la catégorie de l'hôtel que vous désirez, le prix à la nuitée est indiqué, vous multipliez ce prix par le nombre de nuits **de présence** au pèlerinage : vous avez **ainsi** le montant de votre forfait hôtelier.

**Comment calculer le montant de votre séjour** : à INSCRIPTION situé à la partie inférieure du Titre du Bulletin d'Inscription vous mentionnez : le droit d'inscription :32 €, le montant de votre forfait hôtelier, le ou les repas du samedi midi et/ou du dimanche, le dîner de la Nuit des Sportifs et vous obtenez le montant de votre séjour.

**Participants logeant chez des amis** : même démarche que ci-dessus avec le forfait hôtelier en moins.

**Participant(s) à la journée** : se présente(nt) à la boutique du FCL, Place Marcadal, pour règlements du droit d'inscription de 16 € et éventuellement du (ou des) repas